

# Rapport de Gestion 2003

Fondation de prévoyance ASMAC | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6



# Table des matières

<u>La Fondation de prévoyance ASMAC en bref</u>	<u>4</u>
<u>Chiffres-clés</u>	<u>5</u>
<u>Le mot du président</u>	<u>6</u>
<u>Rapport de la direction</u>	<u>8</u>
<u>Rapport sur les placements de la fortune</u>	<u>9</u>
<u>Schéma directeur de la Fondation de prévoyance ASMAC</u>	<u>12</u>
<u>Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC</u>	<u>13</u>
<u>Organisation de la fondation</u>	<u>17</u>
<u>Comptes annuels 2003</u>	<u>22</u>
<u>Annexe aux comptes annuels</u>	<u>26</u>
<u>Rapport de l'organe de révision</u>	<u>49</u>

## La Fondation de prévoyance ASMAC en bref

Les contrats de travail généralement de durée limitée ainsi que les changements de place de travail y afférents pendant la période de formation professionnelle et post-graduée des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ont depuis toujours présenté des inconvénients financiers en ce qui concerne le deuxième pilier. En 1983, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ASMAC a créé la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le but d'assurer la prévoyance professionnelle des médecins employés. En l'espace de quelques années, des contrats d'adhésion ont pu être conclus avec les hôpitaux publics et privés les plus importants. Etant donné que les prestations d'assurance auprès de chaque employeur doivent au moins être égales à celles de la propre caisse de pension, chaque contrat d'affiliation comporte un plan de prévoyance ASMAC spécifique. Les assurés restent en général affiliés à la caisse de pension lors d'un changement d'employeur pendant la période de formation professionnelle et post-graduée. Les risques ont d'abord été assurés par le biais d'une assurance privée. La partie administrative a été confiée en outsourcing à un prestataire de services externe. La gérance de la fortune était exécutée en majeure partie par le comité du Conseil de fondation et la direction.

L'expertise actuarielle effectuée en 1996 a confirmé que la Fondation de prévoyance ASMAC était alors en mesure d'assumer, de manière autonome, la gestion complète des risques de décès et d'invalidité. Suite à des prestations insuffisantes de la société prestataire de services en outsourcing, le Conseil de fondation a décidé de passer également à une gestion autonome de la fortune et des assurés, à partir du 1er janvier 1997. Après la reprise complexe des données des assurés et l'adaptation du système de gestion ainsi que le recrutement et la formation du personnel, les prestations ont pu être considérablement améliorées au cours des dernières années.

Entre 1998 et 2001 le capital épargne vieillesse a été rémunéré à 8 pour cent. Suite à la chute massive des cours boursiers en 2002, la Fondation de prévoyance ASMAC a accusé pour la première fois une insuffisance de couverture de 10,9 pour cent. En conséquence, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt sur le capital épargne vieillesse à sa valeur minimum légale de 4 pour cent respectivement à 3,25 pour cent à partir de 2003. Au cours de l'exercice, une performance de 10,6 pour cent, c. à d. supérieure à la moyenne, a été réalisée. Après rémunération du capital épargne vieillesse, il reste un excédent de 6,8 pour cent permettant de relever le taux de couverture à 96,7 pour cent. Afin de couvrir au plus tôt le manque de couverture restant, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 19 novembre 2003, de garder le taux de rémunération du capital épargne vieillesse à son taux légal minimum, tant que la couverture n'aura pas atteint à nouveau 100 pour cent.

Le taux de cotisation pour l'assurance-risque était de 1,2 pour cent respectivement de 1,5 pour cent du salaire assuré au cours des dernières années. Par suite d'une forte augmentation des cas de prestations en 2002, ce taux a été relevé à 2,5 pour cent au 1<sup>er</sup> juillet 2003. En cas d'interruption de travail ou de séjour à l'étranger, les risques de décès et d'invalidité continuent à être couverts par des primes sans concurrence. Comme par le passé, les frais de gestion restent entièrement à la charge de la fondation. Ces frais sont directement imputés au compte d'exploitation.

# Chiffres-clés

## Structure de la caisse de pension

Fondation/Siège	1983/Berne
Structure juridique	Fondation
Nature de la caisse	Caisse autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Contrat de prévoyance risque	Primauté des prestations
Nombre d'assurés actifs/retraités	12'860/313
Nombre de comptes de libre passage	2'470

## Données actuarielles

Avoirs actif	MCHF	706.6
Avoirs comptes de libre passage	MCHF	111.4
Avoirs d'assurés percevant une rente	MCHF	13.6
Degré de couverture*		96,7%
Rémunération du capital épargne vieillesse		3,25%
Charges administratives moyennes** par assuré en l'an 2003	CHF	199.0

## Comptes annuels 2003

### Bilan

Actif	MCHF	Passif	MCHF
Placements à court terme	102.0	Capital étranger	1.9
Placements à long terme	796.3	Provisions	4.3
		Capital engagé	926.9
		Fonds à la disposition de la fondation	-34.8
<b>Total actif</b>	<b>898.3</b>	<b>Total passif</b>	<b>898.3</b>

### Compte d'exploitation

Charges	MCHF	Produits	MCHF
Charges de prévoyance	321.9	Produits de prévoyance	316.5
Charges d'administration et de gestion des biens	15.6	Produits de capitaux et autres produits	94.5
Excédent de charges	73.5		
<b>Total charges</b>	<b>411.0</b>	<b>Total produits</b>	<b>411.0</b>

\* taux d'intérêt CFA/PRASA 4%

\*\* sans frais de transaction de valeurs

## Le mot du président

La prévoyance professionnelle a plus que jamais fait la une au cours de l'exercice. L'impulsion en fut donnée par la décision du Conseil fédéral de ramener le taux d'intérêt minimum sur les avoirs d'épargne des caisses de pension de 4 à 3,25 pour cent. Cette mesure fut prise en relation avec les réserves insuffisantes de beaucoup de caisses de pension et suscita de larges discussions publiques.

La Fondation de prévoyance ASMAC a également ramené le taux d'intérêt à 3,25 pour cent. Cette mesure doit permettre de combler l'insuffisance de couverture de l'année 2002 en l'espace de deux à trois ans.

Nous avons heureusement réalisé en 2003 une performance positive de 10,6 pour cent, comparée à une performance moyenne des caisses de pension d'environ 9,5 pour cent. Ce résultat impressionnant nous permet, après rémunération du capital épargne vieillesse et la prise en compte des frais administratifs dans les comptes annuels, de relever le taux de couverture à 96,7 pour cent.

Dans ce contexte, des remerciements particuliers vont à notre membre de longue date du Conseil de fondation et membre fondateur, le Professeur Dr med. Hans Oetliker. Il a assumé la fonction d'Asset manager de la Fondation de prévoyance ASMAC dès 1998 à temps partiel en plus de son activité à l'université de Berne, et à temps plein en 2001. Dans sa dernière année d'activité il a encore pu se féliciter d'un résultat au-dessus de la moyenne. Ayant atteint 65 ans au cours de l'exercice, il a pris une retraite bien méritée au 1<sup>er</sup> janvier 2004, après avoir contribué avec compétence au développement de la Fondation de prévoyance ASMAC au cours de maintes années.

En la personne de Brian K. Zuckweiler nous avons pu trouver un successeur très expérimenté dans les questions de placement. Il est entré en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2004, s'est rapidement mis à l'œuvre et intégré à notre équipe.

Il s'agira à l'avenir d'accorder également la plus grande attention à l'évolution des obligations en prestations. Suite à la forte augmentation des cas de prestations en 2002, nous avons du relever sensiblement les primes de risque au 1<sup>er</sup> juillet 2003. Cette tendance a heureusement été interrompue au cours de l'exercice, l'excédent des primes en résultant permettant ainsi de constituer une réserve pour couvrir les fluctuations futures de prestations. Une fois que les réserves auront atteint un certain niveau, une réduction des primes pourra éventuellement être à nouveau envisagée.

Mes remerciements vont également à tout le personnel du secrétariat qui assure journalièrement de manière exemplaire d'excellentes prestations avec grande compétence et efficacité.

Le Conseil de fondation a tenu trois réunions ordinaires, au cours desquelles les sujets suivants ont été traités:

**19 mars 2003**

- Reporting financier du Crédit Suisse Asset Management
- Asset Management
- Adaptation de la rémunération du capital épargne vieillesse
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

**4 juin 2003**

- Expertise actuarielle de PRASA
- Rapport de révision et managementletter de PricewaterhouseCoopers SA
- Rapport de gestion 2002
- Election de l'organe de contrôle pour 2003
- Reporting financier du Crédit Suisse Asset management
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

**19 novembre 2003**

- Reporting financier du Crédit Suisse Asset Management
- Révision intermédiaire 2003
- Révision des règlements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004
- Rémunération du capital épargne vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004
- Comparaison frais/budget 2003, budget 2004
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction
- Election du nouvel Asset Manager

Berne, le 2 juin 2004

Dr med. **Heinz Mumenthaler** | Président

## Rapport de la direction

En tant que fondation commune aux différents employeurs des médecins assistant(es)s et chef(fe)s de clinique, nous nous sommes fixé comme objectif de garder le degré de couverture légèrement au-dessus de 100 pour cent. Après constitution des réserves et provisions nécessaires selon le calcul des experts en assurances, le bénéfice annuel a été employé à adapter le taux d'intérêt versé aux assurés. Suite à une rémunération de quatre, puis six et pendant plusieurs années même huit pour cent, des capitaux d'épargne vieillesse des destinataires au-dessus de la moyenne ont été constitués.

Après les deux années boursières difficiles 2001 et 2002, à performance négative, nous avons du faire l'amère expérience d'une insuffisance de couverture. Le Conseil de fondation avait toutefois déjà décidé au début de 2002 de garder une quote-part en actions, mais de la ramener à 26 pour cent. Cette décision nous a donné la chance, au cours de l'exercice, de participer à l'essor des marchés boursiers au niveau mondial début 2003 et de réaliser ainsi une performance de 10,6 pour cent, bien supérieure à la moyenne. Eu égard à l'insuffisance de couverture restante de 3,7 pour cent, aux réserves manquantes et aux faibles provisions pour fluctuations de valeurs sur les titres, le Conseil de fondation a décidé de suivre la décision du Conseil fédéral d'abaisser le taux d'intérêt minimum de 3,25 à 2,25 pour cent en 2004. A première vue ceci laisse présumer une réduction des prestations quant à l'objectif de rente. Il n'en est cependant rien, car le niveau du taux d'intérêt doit être comparé à l'évolution des salaires et non pas être considéré comme grandeur absolue. Dans le cas d'une rémunération de l'avoir-épargne d'environ un pour cent au-dessus de l'évolution moyenne des salaires, l'objectif de prestation de 60 pour cent du dernier salaire assuré peut être atteint sans problème. Avec l'appoint de l'Assurance-vieillesse et survivants AVS, les assurés sont à même de poursuivre largement leur niveau de vie.

Le reporting des cas de prestations développé voici trois ans montre au cours de l'exercice une régression aussi bien du nombre des cas de prestations que des obligations financières en résultant. En 2002 nous avons encore subi une augmentation des cas de prestations supérieure à la moyenne. Notre pratique de faire effectuer des examens médicaux dès la première phase de l'incapacité de travail et de recueillir l'avis de nos médecins-conseils s'est répercutée très positivement. De plus en plus, des expertises médicales ont été demandées afin d'obtenir une „deuxième opinion“ en la matière. Notre service des cas de prestations qui est l'organe d'autorisation en matière de rentes, dispose ainsi d'un instrument de décision sûr reposant sur une appréciation plus cohérente. La délimitation en partie délicate entre les ayants droit et les non ayants droit aux prestations peut dès lors s'effectuer de manière plus conséquente. Par ailleurs, nous nous efforçons également d'évaluer des cas complexes en collaboration avec les instances AI et d'intensifier la coordination entre les assureurs sociaux, processus qui a pris une toute nouvelle priorité en prévision de la première révision de la LPP.

Après le renouvellement de toute l'informatique de la comptabilité en 2002, nous avons entrepris en 2003 le remplacement de la gestion des assurés par le nouveau logiciel Multipension II. Les travaux de préparation et de test ainsi que le transfert effectif se sont déroulés selon le planning et dans la limite du budget. Le transfert s'est terminé fin avril 2004. Je remercie chaleureusement tous les participants, externes et internes, de leur collaboration efficace et constructive.

J'adresse également un remerciement particulier au Professeur Dr med. Hans Oetliker, notre ancien Asset Manager retraité entre-temps, pour sa collaboration exemplaire. En plus de ses contributions journalières appréciables en tant que gestionnaire de la fortune, l'une de ses qualités particulières était de pouvoir présenter des sujets complexes de façon simple et claire pour chacun. Au nom de toute l'équipe, je lui souhaite une retraite heureuse et une bonne santé.

**Peter Scotton** | Directeur



## Rapport sur les placements de la fortune

La tendance négative sur les marchés s'est encore fait ressentir au cours des premiers mois en 2003. Grâce à la décision du Conseil de fondation de laisser la quote-part des actions à 26 pour cent, la fortune de la Fondation de prévoyance ASMAC a clairement pu profiter de la reprise des marchés boursiers au cours du deuxième semestre. Je m'en réjouis tout particulièrement, car l'année 2003 a constitué ma dernière année d'activité à la Fondation de prévoyance ASMAC. Depuis le 31 janvier 2004, je fais partie des quelques retraités de la Fondation de prévoyance ASMAC.

A cette occasion, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont beaucoup soutenu dans ma tâche. En particulier, je voudrais citer Peter Scotton et ses collaboratrices et collaborateurs. Grâce à sa gestion d'envergure de la fondation, il a su créer une ambiance de travail agréable. Par ailleurs, le Conseil de fondation a contribué par ses directives stratégiques bien réfléchies à constituer les conditions premières au résultat acquis. Un remerciement particulier s'adresse également à Markus Lustenberger en tant que partenaire externe. Ses nombreuses et pertinentes recommandations m'ont aidé à positionner la catégorie „Obligations étrangères“ comme meilleure performance en comparaison avec le benchmark.

Le tableau ci-dessous indique les parts des différentes catégories ayant contribué au résultat total. Par rapport à l'année précédente, une cinquième colonne indiquant les montants correspondants aux variations en pour cent par rapport au benchmark a été rajoutée. Pour la comparaison avec les benchmarks, il convient de noter que les frais de transactions et les avoirs liquides ne sont pas compris dans les benchmarks.

Catégorie	Portfolio en millions de CHF	Portfolio en %	Benchmark en %	Différence en %	Différence en millions de CHF
1) Valeurs nominales Suisse	196.3	2,44	2,11	0,33	0.7
2) Valeurs nominales en monnaies étrangères	226.1	7,11	2,43	4,68	10.6
Actions Suisse titres SMI	45.7	24,18	20,90	3,28	1.5
Actions Suisse valeurs secondaires	75.5	38,70	35,00	3,70	2.8
Actions étranger Blue Chips	67.2	13,46	19,64	-6,18	-4.2
Actions étranger valeurs secondaires	37.5	23,04	41,70	-18,66	-7.0
3) Mixta-LPP	20.0	10,00	9,85	0,15	0.0
4) Fondation AAA	10.0	4,21	8,30	-4,09	-0.4
Fonds immobiliers	70.5	9,41	6,00	3,41	2.4
5) Propres immeubles	89.3	6,17	6,00	0,17	0.2
Hypothèques à des assurés et à des membres de l'ASMAC	43.3	3,88	3,47	0,41	0.2
<b>Total</b>	<b>881.4</b>	<b>10,59</b>	<b>9,85</b>	<b>0,74</b>	<b>6.7</b>

- 1) Obligations et avoirs compte courant, y compris les primes uniques auprès des sociétés suisses d'assurance-vie pour environ MCHF 15.0
- 2) Obligations et avoirs compte courant
- 3) Mixta-LPP avec 35 pour cent en actions - instruments de placements collectifs de CSAM
- 4) Mixta-LPP avec 35 pour cent en actions - instruments de placements collectifs de la Fondation AAA (depuis mai 2003)
- 5) La valeur comptable des immeubles a été définie de façon à ce que le rendement net atteigne au moins 6 pour cent

### **Valeurs nominales Suisse**

La performance de cette catégorie qui en général peut être considérée comme étant sans risque, est malheureusement insuffisante pour assurer la rémunération de 3,25 pour cent du capital épargne vieillesse telle que décidée par le Conseil fédéral. De plus, des pertes de cours seraient à prendre en compte lors d'un relèvement général des taux d'intérêt. C'est pourquoi, il est nécessaire que les placements de fortune soient diversifiés dans d'autres catégories.

### **Valeurs nominales en monnaies étrangères**

Des placements à court terme en couronnes norvégiennes ainsi qu'en dollars australiens et néo-zélandais ont non seulement permis des rendements supérieurs à des placements en francs suisses, mais souvent encore des bénéfices substantiels sur les changes. Grâce aux bons conseils externes mentionnés ci-dessus, cette catégorie a passé du plus mauvais dépôt de l'année précédente au dépôt ayant livré le meilleur résultat en comparaison avec le benchmark.

### **Actions Suisse**

Le succès dans les blue chips et valeurs secondaires suisses a sensiblement contribué au bon résultat. Je remercie le Conseil de fondation d'avoir à juste titre laissé la quote-part des actions à 26 pour cent. Cette décision a permis de participer substantiellement à l'essor des marchés boursiers.

### **Actions étranger**

La performance des blue chips ou des valeurs secondaires étrangères est en soi réjouissante; elle est cependant de 6,18 respectivement de 18,66 pour cent inférieure au benchmark. Ceci provient, dans l'optique actuelle, en partie des gains réalisés trop tôt.

### **Propres immeubles**

Comme au cours de l'exercice précédent, notre portefeuille en immeubles se caractérise par le fait qu'il comprend principalement des constructions neuves avec un bon niveau d'équipement. Avec un rendement net de 6 %, hors considération d'éventuelles augmentations de valeur, cette position a contribué positivement à la stabilisation de la performance globale du portefeuille.

### **Hypothèques aux assuré(e)s et aux membres de l'ASMAC**

Le peu de différence de notre performance avec le benchmark démontre à nouveau que notre objectif d'offrir des taux d'intérêt hypothécaire à des conditions compétitives a bien été atteint. Le Conseil de fondation reste d'avis qu'il ne serait pas correct que les 500 assurés bénéficiant d'une hypothèque de la Fondation de prévoyance ASMAC soient avantagés, au détriment des quelque 13'500 assurés, par des taux hypothécaires situés en dessous des conditions du marché. Par ailleurs, nous avons délibérément renoncé à offrir des taux d'intérêt inférieurs à 3,25 pour cent, et avons de ce fait pris en compte une réduction des prêts hypothécaires de 59 à 43 millions de francs suisses.

### **Opérations sur instruments dérivés**

Les instruments dérivés, en majorité sur des actions suisses, ont à nouveau dégagé au cours de l'exercice un revenu d'environ 2 millions de francs suisses.

### **Participations à des sociétés non cotées en bourse**

Les participations aux deux sociétés-venture – Ecopower Energy Solutions SA (en liquidation) et S-Lem SA (en faillite) – figuraient encore avec un franc suisse chacune dans les comptes et ont été définitivement sorties des comptes au cours de l'exercice.

L'entreprise Digital Logic SA, un des leaders mondiaux dans le domaine des «smart embedded computers», a réussi le turnaround. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 23 millions de francs suisses et un cashflow de 1,6 million de francs suisses. Après la suspension de l'IPO, l'entreprise est toujours en phase de consolidation et prévoit dans son budget 2004 une croissance de 10 pour cent au maximum. Au premier plan figure une croissance limitée avec une amélioration continue de la marge de bénéfice brut. Notre engagement se monte à 8,1 millions de francs suisses au total, dont 6,7 millions de francs suisses en actions et 1,4 million de francs suisses en emprunt convertible.

L'entreprise Advanced Learning Science a développé un système de hardware et de logiciel pour la thérapie de personnes dyslexiques. L'entrée sur le marché s'est déroulée avec succès en Angleterre et en Amérique. Notre engagement était de 1,5 million de francs suisses en 2002 et figure actuellement dans les comptes avec un franc suisse.

Prof. Dr med. **Hans Oetliker** | Asset Manager

## Schéma directeur de la Fondation de prévoyance ASMAC

Nos clients, c'est-à-dire les assurés et les administrations d'hôpitaux, constituent le centre de nos activités. Ils bénéficient toujours de la priorité.

Nous voulons conseiller au mieux nos clients et leur offrir, si possible, un rendement durable supérieur au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

La recommandation de nos prestations par nos clients à des tiers représente notre référence de qualité.

Nous respectons notre personnel. Nous voulons employer des collaborateurs compétents faisant preuve d'un grand professionnalisme dans le domaine social.

Nous agissons selon les principes de base de ce schéma directeur, l'acte de la fondation, le règlement ainsi que les prescriptions légales.

# Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC

## **Prestations de vieillesse**

- Rentes de vieillesse
- Prestations de vieillesse en cas de retraite partielle
- Paiement du capital épargne vieillesse
- Paiement partiel du capital ou de la rente de vieillesse
- Rentes d'enfants de retraités

## **Prestations pour survivants**

- Rentes de conjoint avec assimilation du statut de concubin(e) au statut de conjoint
- Indemnité en cas de remariage
- Rentes d'orphelins partiels ou à part entière
- Capital en cas de décès

## **Prestations d'invalidité**

- Rente d'invalidité
- Libération des cotisations d'épargne et de risque
- Rente pour enfants d'invalides
- Rente-pont

## **Prestations de sortie**

- Remboursement partiel par suite de divorce
- Utilisation de la prestation de sortie pour l'encouragement à la propriété du logement
- Transfert vers une nouvelle institution de prévoyance / Paiement en espèces lorsque la personne assurée quitte définitivement la Suisse ou lorsqu'elle s'établit à son propre compte avec un taux d'activité de 100 pour cent
- Transfert sur un compte de libre passage

## **Autres prestations**

- Mesures spéciales
- Prestations minimales pour la génération d'entrée
- Assurance d'interruption

## **Nos objectifs – Nos prestations**

L'adaptation constante des prestations aux besoins de nos assurés constitue l'un de nos objectifs principaux.

Dans notre caisse, les divers avoirs épargne vieillesse sont accumulés selon le principe de la primauté des cotisations. Le capital épargne vieillesse est constitué par les cotisations d'épargne annuelles, les prestations de libre passage acquises, les éventuels autres versements et les intérêts courus.

Le montant des rentes de vieillesse est calculé sur la base de l'avoir épargne vieillesse disponible lors de la retraite, multiplié par le taux de conversion, qui est actuellement de 7,2 pour cent.

La personne assurée peut faire une demande écrite pour le versement du capital épargne vieillesse au lieu de la rente de vieillesse, au plus tard trois mois avant l'âge de la retraite. Le versement du capital épargne vieillesse entraîne l'extinction de tous les droits de rente vis-à-vis de la Fondation de prévoyance ASMAC.

Les personnes assurées devenant invalides avant d'avoir atteint l'âge de retraite, à la suite d'une maladie ou d'un accident, ont droit à une rente correspondante. Ces prestations sont coordonnées avec d'éventuels tiers-assureurs. Elles ne sont pas calculées sur la base de l'avoir épargne vieillesse, mais sur la base du salaire annuel assuré. Les prestations de risque sont donc calculées selon le principe de la primauté des prestations.

## **La Fondation de prévoyance ASMAC au service de ses assurés**

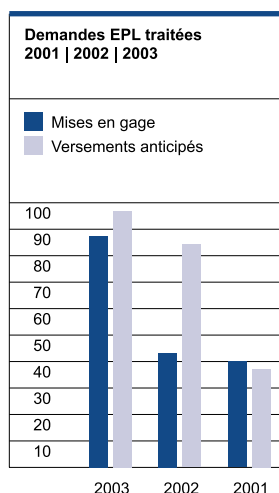
- Prestations de haut niveau
- Respect des engagements légaux et réglementaires vis-à-vis de nos assurés
- Relations de confiance à long terme avec nos clients
- Encouragement de la disponibilité et de la motivation de nos collaboratrices et collaborateurs

### Avantages de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis l'introduction de son entière autonomie en 1997

- En général, libre passage intégral pour les assurés
- Prestation de rente-pont en cas d'invalidité par le biais des ressources de la fondation
- Distinction nette entre les prestations de vieillesse et les prestations de risque
- Pas de réduction des prestations de risque lors du versement de capital en cas de divorce
- Pas de réduction des prestations de risque en cas de versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)
- Pas de réduction du taux de conversion en cas de retraite à 62 ans
- Pas d'imputation des frais de gestion aux assurés et aux employeurs
- Adaptation de toutes les rentes au renchérissement
- Pas de charges pour les assurés et les employeurs pour le fonds de sécurité
- Pas de contrôle de l'état de santé en ce qui concerne la part qui dépasse la couverture obligatoire
- La décision pour l'obtention du paiement du capital avant l'âge de retraite a été réduite à trois mois
- Une personne assurée vivant en communauté de vie similaire au mariage, également avec un partenaire du même sexe, est assimilée au statut de conjoint, dans la mesure du respect de certaines conditions restrictives
- Lorsqu'une personne assurée décède sans laisser de survivants ayant droit à une rente, un capital-décès à hauteur d'un salaire annuel brut, au maximum toutefois le capital épargne vieillesse disponible le jour du décès, est attribué

### Possibilités d'affiliation

- Contrats collectifs
- Assurance d'interruption

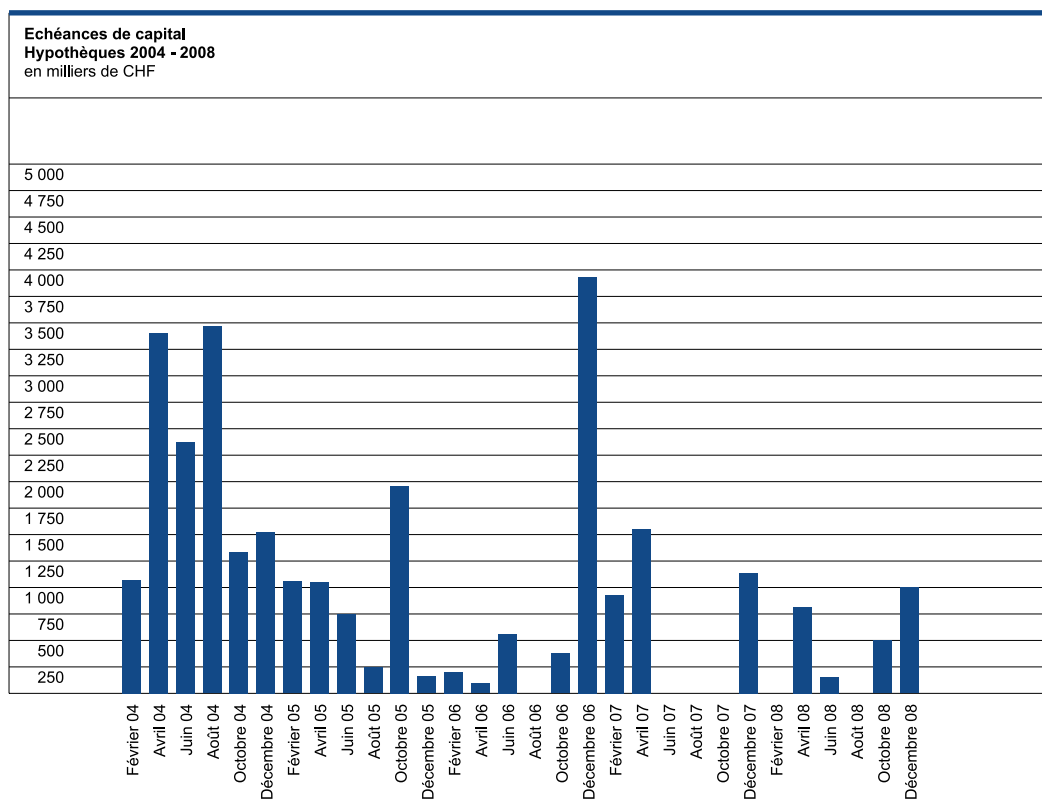


### Encouragement à la propriété du logement (EPL)

La Fondation de prévoyance ASMAC conseille ses assurés avec compétence sur les avantages et les inconvénients en cas de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de la propriété du logement destiné à l'usage propre. Un avantage essentiel pour les personnes assurées auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, consiste en la consultation neutre et indépendante. En outre, l'étude et le traitement des requêtes sont gratuits auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC. Du fait de la différenciation claire entre les cotisations de risque et les cotisations d'épargne, la Fondation de prévoyance ASMAC renonce à réduire les prestations en cas d'invalidité ou de décès. Le versement anticipé a une influence directe sur le capital épargne vieillesse uniquement au moment du calcul de la rente de vieillesse.

## Prêts hypothécaires

La Fondation de prévoyance ASMAC met à disposition de ses assurés, des membres de l'ASMAC ainsi que de leurs proches, dans la mesure des possibilités financières et sur leur demande, des prêts hypothécaires à des taux d'intérêts intéressants, exclusivement pour la propriété à usage propre (maison familiale, propriété par étage). Le montant minimum pour un prêt est de 200'000 francs suisses, au maximum toutefois de 70 pour cent de la valeur vénale, dont 60 pour cent au maximum en 1er rang.





# Organisation de la fondation

## Objectif de la fondation

La Fondation de prévoyance ASMAC (dénommée ci-après fondation) a pour but d'assurer en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres universitaires pendant la période de formation post-graduée, les employés de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut, dans le cadre de ses activités, dépasser les dispositions prévues dans la LPP.

La fondation peut exceptionnellement assurer la prévoyance professionnelle pour du personnel non universitaire employé auprès d'employeurs affiliés, ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres universitaires. L'adhésion des employeurs est conclue sur la base de conventions d'adhésion écrites.

## Organes

Le Conseil de fondation constitue l'organe supérieur de la Fondation de prévoyance ASMAC. Il est composé à parts égales par des représentants des employeurs affiliés (cantons et hôpitaux) et des employés affiliés (médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, autres médecins employés ainsi qu'autres universitaires, pendant la période de formation post-graduée). Le Comité chargé des investissements s'occupe de la gestion des biens de la fondation, alors que le Service de traitement des cas de prestations traite les prestations d'assurance.

## Statut juridique

Acte du	6 juin 1983
	révisé le 21 novembre 2000
Règlement du	1er juillet 2003
Règlement administratif du	20 novembre 2002
Règlement des placements de fortune du	20 novembre 2002

## Membres du Conseil de fondation

### Représentant les employés

Dr med. **Urs Eichenberger**

Département d'anesthésie et de médecine générale intensive, Allgemeines Krankenhaus (AKH),  
Währinger Gürtel 18-20, A-1090 Wien

- Membre du Comité chargé des investissements

Dr med. **Beat Helbling**

Hôpital cantonal de Saint-Gall, Département de médecine interne, Section de gastro-entérologie  
et d'hépatologie, Rorschacher Strasse 95, 9007 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

**Lucius Huber**, docteur en droit

Case postale 336, Dufourstrasse 11, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des investissements
- Signature collective à deux

**Marzena Kopp-Podlewski**, licenciée ès sciences économiques (jusqu'au 31 décembre 2003)

Institut suisse d'organisation bancaire, Université de Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**

Centre suisse d'informations toxicologiques de Zurich, 8030 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Dr med. **Heinz Mumenthaler** (Président)

Kirchstrasse 52, 3097 Liebefeld

- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer**

Hôpital cantonal de Saint-Gall, Département de médecine interne, Section de gastro-entérologie  
et d'hépatologie, Rorschacher Strasse 95, 9007 Saint-Gall

Dr med. **Gert Printzen**

Institut de chimie clinique, Département DOLS, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

**Stephan Skaanes**, licencié ès sciences économiques (dès le 1er janvier 2004)

Institut suisse d'organisation bancaire, Université de Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

## Membres du Conseil de fondation

### Représentant les employeurs

**Véronique Dutoit-Aemmer**, licenciée ès sciences sociales

Office du Personnel, Hospices cantonaux - CHUV, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne

**Rolf Hochuli**, docteur ès sciences économiques

Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Comité chargé des investissements

**Rolf Huber**, licencié en droit (Vice-président)

Directeur de la caisse d'assurance des fonctionnaires du canton de Zurich,

Case postale, 8090 Zurich

- Membre du Comité chargé des investissements
- Signature collective à deux

**Elmar Florin Kobler**, docteur ès sciences politiques

Directeur de l'Office du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

**Jutta Pils**, licenciée en droit

Hôpital cantonal de Bâle, Etat-major de direction, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

**Pascal Scholl**, licencié ès sciences économiques

Département des finances du canton d'Argovie, ressort P + O, Tellihochhaus, 5004 Aarau

**Theodor Steger**, licencié ès sciences économiques

Directeur, Hôpital cantonal d'Olten, 4600 Olten

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

**Christine Zimmermann**

Association des hôpitaux zurichoïses (VZK), Case postale, 8610 Uster

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

## Collaboratrices et collaborateurs

### Fondation de prévoyance ASMAC

#### Gérance

**Peter Scotton\***

Directeur

#### Finances

**Michael Liechti\***

Directeur suppléant, prêts hypothécaires, cas de prestations

**Prof. Dr med. Hans Oetliker\***

Asset Manager jusqu'au 31 janvier 2003

**Brian Keith Zuckweiler\***

Asset Manager dès le 1er janvier 2004

**Heinrich Schüpbach**

Comptabilité

**Andrea Bütikofer**

Comptabilité, Secrétariat

**Patrick Danieli**

Informatique

**Jacqueline Kocher**

Gestion des biens immobiliers

**Sarah Feller**

Gestion des biens immobiliers, Secrétariat

#### Administration des assurés

**Martin Ammann**

Responsable de l'administration

**Christoph Rytz**

Responsable suppléant de l'administration

**Christina Bucher**

NE, FR, VS, VD, (CHUV), assurances d'interruption

**Roberto D'Agostino**

BE (canton de Berne, Hôpital de l'île), SG, VD (hôpitaux régionaux)

**Agnes Gerber**

LU, UR, SZ, GL, OW, NW, ZG, SH, AR, TG, GR, AG, SO, ZH (VZK, ville de Zurich)

**Andreas Kasapidis**

BE (hôpitaux régionaux), ZH (canton de Zurich)

**Cornelia Müller-Gugger**

BL, BS

**Lorenzo Presotto**

Encouragement à la propriété du logement

**Sandra Wyss**

ZH (université, Fonds national, moyens de tiers), cas des prestations, prestations de rentes

\* Signature collective à deux

**Autorité de surveillance**

**Office des assurances sociales et de la surveillance  
des fondations du canton de Berne OASSF**

---

Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen

---

**Organe de contrôle**

**PricewaterhouseCoopers SA**

---

Hallerstrasse 10, 3012 Berne

---

**Experts en prévoyance professionnelle**

**Hewitt Associates SA**

---

Experts en prévoyance professionnelle, Lagerstrasse 33, 8004 Zurich

---

# Comptes annuels 2003

## Bilan au 31 décembre 2003

Actif	2003	2002
<b>Placements à court terme</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Liquidités, placements à terme	84'748'862.04	131'502'073.50
Débiteurs (employeurs)	11'773'882.70	9'248'326.72
Comptes courants administration des immeubles	558'487.83	566'645.92
Divers débiteurs	55'954.00	65'026.00
Impôt anticipé	508'748.89	69'206.69
Poste de régularisation des comptes actifs	4'351'044.61	4'569'466.65
	<b>101'996'980.07</b>	<b>146'020'745.48</b>
<b>Placements à long terme</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Titres	662'210'903.20	496'295'188.20
Hypothèques	42'915'000.00	58'960'900.00
Participations		
• Actions	1'500'000.00	
• Prêts	1'443'751.00	
• Ajustements de valeur	-1'499'999.00	1'443'752.00
Immeubles	78'910'831.00	73'898'321.10
Constructions en cours et terrains	10'777'962.90	8'060'870.25
Immobilisations corporelles	93'300.00	127'800.00
	<b>796'351'749.10</b>	<b>637'343'081.55</b>
<b>Total actif</b>	<b>898'348'729.17</b>	<b>783'363'827.03</b>

## Bilan au 31 décembre 2003

Passif	2003	2002
<b>Capital étranger</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Créditeurs	221'315.55	539'996.05
Compte courant fonds de sécurité	632'427.00	436'000.00
Valeurs de remplacement négatives options	488'577.15	159'138.10
Entrées en fonction et démissions en suspens	94'203.60	1'241.20
Poste de régularisation des comptes passif	531'140.60	361'990.10
Dettes hypothécaires	0.00	302'000.00
	<b>1'967'663.90</b>	<b>1'800'365.45</b>
<b>Provisions</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Fluctuations de valeur sur les placements	4'204'855.00	650'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
	<b>4'304'855.00</b>	<b>750'000.00</b>
<b>Capital engagé</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Capital épargne actifs	817'934'603.19	774'287'029.70
Capital épargne invalides	13'606'903.00	11'072'692.50
Capital de réserve pour rentes	78'965'574.00	88'800'000.00
Provisions de prévoyance	7'150'000.00	5'700'000.00
Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9'200'000.00	9'200'000.00
	<b>926'857'080.19</b>	<b>889'059'722.20</b>
<b>Fonds à disposition de la fondation</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Etat	-108'246'260.62	
<b>Excédent charges</b>	<b>73'465'390.70</b>	<b>-34'780'869.92</b>
		<b>-108'246'260.62</b>
<b>Total Passif</b>	<b>898'348'729.17</b>	<b>783'363'827.03</b>

## Compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre

Charges	2003	2002
<b>Charges de prévoyance</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Rentes et dédommagements	6'656'797.57	5'671'882.52
Prestations en cas de départ	123'487'215.80	119'244'925.35
Retraits anticipés LPP et divorces	9'411'022.05	9'944'923.40
Création capital épargne	155'827'313.70	145'368'300.05
Intérêts sur capital épargne	24'037'367.70	27'656'748.60
Fonds de sécurité	660'771.00	447'091.00
Affectation		
• Capital de couverture pour prestations de rente	416'519.60	16'733'473.85
• Provisions de prévoyance	1'450'000.00	
	<b>321'947'007.42</b>	<b>325'067'344.77</b>
<b>Charges d'administration et de gestion des biens</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Charges d'administration	2'946'052.20	2'951'967.18
Création de provisions		
• fluctuations de cours de titres	3'554'855.00	0.00
Création ajustement de valeur sur		
• participations	1.00	1'500'000.00
• immeubles	2'005'490.10	1'430'082.90
Charges pour immeubles	540'499.33	547'038.10
Amortissement sur		
• immobilisations corporelles	93'365.75	128'502.44
Charges pour intérêts	84'249.38	0.00
Pertes réalisées ou non réalisées sur le cours de		
• titres, y compris frais bancaires	5'298'436.30	155'187'912.25
Pertes sur le change de monnaies étrangères	1'096'575.30	1'791'234.03
Autres charges	492.90	0.00
Charges extraordinaires	14'302.54	46'092.53
	<b>15'634'319.80</b>	<b>163'582'829.43</b>
<b>Total charges</b>	<b>337'581'327.22</b>	<b>488'650'174.20</b>
Excédent charges/produits	73'465'390.70	-108'905'612.50
	<b>411'046'717.92</b>	<b>379'744'561.70</b>



## Compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre

Produits	2003	2002
<b>Produits de prévoyance</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Cotisations des employeurs	69'159'200.55	63'760'655.40
Cotisations des employés	57'612'302.65	53'245'503.00
Autres cotisations	81'505.58	44'767.95
Primes uniques	44'522'635.75	37'440'705.42
Prestations d'assurance	1'228'000.00	195'000.00
Prélèvement		
• Capital épargne	133'643'673.86	131'431'511.40
• Capital de couverture pour prestations de rente	10'250'945.60	5'033'473.85
• Provisions de prévoyance	0.00	8'300'000.00
	<b>316'498'263.99</b>	<b>299'451'617.02</b>
<b>Produits de capitaux et autres produits</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Produit de titres et intérêts	14'672'614.82	16'012'060.90
Produit des intérêts hypothécaires	1'873'689.00	2'441'716.20
Produit des loyers des immeubles	4'582'320.52	4'181'400.10
Gains réalisés ou non réalisés sur le cours de		
• titres, y compris frais bancaires	70'112'557.05	17'173'435.95
Gains sur le change de monnaies étrangères	1'664'880.38	4'609'765.84
Autres produits	1'617'436.70	604'216.79
Produits extraordinaires	24'955.46	120'348.90
Prélèvement de provisions		
• Fluctuations de valeur sur les titres	0.00	5'350'000.00
• Fluctuations produits	0.00	29'800'000.00
	<b>94'548'453.93</b>	<b>80'292'944.68</b>
<b>Total produits</b>	<b>411'046'717.92</b>	<b>379'744'561.70</b>

## I. Principes de comptabilisation et présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation ont été effectués selon les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Le rapport de gestion comprenant le bilan, les comptes d'exploitation et l'annexe au bilan et aux comptes d'exploitation, permet d'avoir un aperçu aussi exact que possible de la situation financière de l'institution de prévoyance. D'éventuelles plus-values réalisées à la suite d'une considération de la valeur vénale le jour de la clôture du bilan figurent au paragraphe «représentation de la situation financière effective».

## II. Placements de la fortune et principes d'évaluation

### 1. Principes et organisation des placements de la fortune

En tant qu'organe supérieur de la fondation de prévoyance, le Conseil de fondation a défini l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les compétences des autorités mandatées à cette fin dans un règlement de placement. La structure de placement à suivre, fixée à long terme, est définie dans une stratégie de placement. La formulation de la fourchette garantit de manière qualitative et quantitative, que seuls des risques supportables sont pris. Le Conseil de fondation a nommé un Comité chargé des investissements.

Le Comité chargé des investissements définit la stratégie de placement et tranche les cas particuliers, notamment lors de l'acquisition de participations ou de biens immobiliers non cotés en bourse.

La stratégie de placement est précisée par la définition d'un benchmark (portefeuille de comparaison fictif) qui sert d'instrument de contrôle au responsable du portefeuille, à la direction et au Conseil de fondation pour l'application de leur politique de placement.

Tous les titres sont gérés sur un seul compte de dépôt dans le cadre d'un «Global Custody». Grâce à cette mesure, nous disposons, au 15 de chaque mois, d'un reporting financier global détaillé et bien structuré, qui nous permet la comparaison avec le benchmark. Il comporte également un reporting détaillé des opérations sur instruments dérivés.

Ce reporting est adressé tous les trois mois au Conseil de fondation, et tous les mois aux membres du Comité chargé des investissements. Lors des séances, le comité contrôle la stratégie, la performance et les directives.

## Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégorie de placements en pour cent	Fourchette 2003		Stratégie	Etat		Etat	
	minimum	maximum		total	31.12.03	total	31.12.02
<b>Valeurs nominales</b>							
Liquidités	0,0	10,0	5,0	10,3		17,8	
Hypothèques/Prêts*	10,0	20,0	16,0	6,7		9,5	
Obligations CHF	10,0	30,0	20,0	19,4		13,3	
Obligations en monnaies étrangères	8,0	18,0	13,0	54,0	18,6	55,0	16,2
	<b>40,0</b>	<b>70,0</b>		<b>54,0</b>		<b>55,0</b>	<b>56,8</b>
<b>Biens corporels</b>							
Actions Suisse	8,0	18,0	13,0	15,4		13,6	
• en Blue Chips	6,0	18,0	7,0				
• en Small & Mid Caps	0,0	12,0	7,0				
Actions Etranger	8,0	18,0	13,0	26,0	11,3	26,7	11,2
• en Blue Chips	6,0	18,0	7,0				
• en Small & Mid Caps	0,0	12,0	7,0				
Immeubles	10,0	25,0	20,0	20,0	18,3	18,3	18,4
	<b>30,0</b>	<b>60,0</b>		<b>46,0</b>		<b>45,0</b>	<b>43,2</b>
<b>Total valeurs nominales/biens corporels</b>			<b>100,0</b>		<b>100,0</b>		<b>100,0</b>
Part en monnaies étrangères	10,0	30,0	26,0	31,4		28,1	

\* y compris contributions uniques auprès de compagnies d'assurances / libres depuis le 1er avril 2000, c'est à dire que l'article 55e OPP2 est révisé

## **2. Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués de manière identique à l'année précédente.

### **2.1 Obligations et actions**

L'évaluation des obligations est faite selon leur valeur nominale, et celle des actions selon leur cours au jour de clôture du bilan. Une correction de valeur est effectuée pour des obligations à valeur boursière en dessous de leur valeur nominale. Les positions négatives provenant d'opérations sur instruments dérivés (valeur de remplacement d'instruments dérivés vendus) sont mentionnées séparément.

### **2.2 Opérations de change**

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont calculés à des taux de change moyens mensuels. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux taux de fin d'année. Les différences de cours qui résultent du change sont comptabilisées sur le compte de résultats.

### **2.3 Prêts hypothécaires**

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale, après déduction d'ajustements de valeur nécessaires, selon les règles de gestion d'entreprise. Le portefeuille actuel ne requiert pas de correction de valeur.

### **2.4 Participations**

Par mesure de prudence, les participations dans les «sociétés-venture» sous forme de capital-actions sont amorties à un franc. Les produits futurs sont comptabilisés sur le compte de résultats. Le prêt a été réévalué de 1 franc suisse à 1,4 million de francs suisses.

### **2.5 Immeubles**

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur valeur de rendement capitalisée à 6 pour cent ou à leur prix de vente au moment de l'établissement du bilan. Les ajustements de valeurs requis sont effectués en adéquation. Des provisions sont créées pour des anciens immeubles nécessitant des rénovations dans les prochains temps. Les terrains et immeubles en construction sont comptabilisés aux coûts cumulés. Les nouveaux immeubles ne sont réalisés que dans le cadre de contrats avec des entreprises générales, ce qui permet d'assurer le rendement initialement prévu de 6 pour cent. Le portefeuille ne comprend que des terrains avec permis de construction.

### **2.6 Autres actifs**

Les divers investissements et créances ainsi que les avoirs en compte courant auprès des hôpitaux et institutions affiliés sont portés au bilan à leur valeur nominale. Un ajustement des valeurs a été effectué pour les risques latents de créances.

## **2.7 Provisions**

Des provisions sont constituées ou dissoutes pour compenser d'éventuelles fluctuations des cours des titres. Du fait de l'insuffisance de couverture toujours existante, les provisions dissoutes l'année précédente n'ont pas encore pu être reconstituées.

## **2.8 Capital engagé**

Le capital de réserve, les provisions de prévoyance ainsi que les provisions de risques de fluctuations nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurances et confirmés par une expertise actuarielle. Pour l'exercice nous avons procédé aux adaptations nécessaires.

## **2.9 Autres passifs**

Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale, d'éventuels risques d'assurance sont couverts par des provisions.

## **2.10 Fonds à la disposition de la fondation**

Du fait de l'insuffisance de couverture, il n'existe pas de capital de fondation disponible. L'insuffisance de couverture doit être comblée le plus rapidement possible avant de pouvoir envisager des améliorations de prestations.

## **2.11 Gains et pertes de cours réalisés ou non sur les titres**

Les gains et pertes de cours sont indiqués à leurs valeurs brutes. Ils comprennent également les frais de transaction des titres.

## **2.12 Charges d'administration**

Le poste «charges d'administration» comprend tous les frais d'administration à leur valeur brute.

## **2.13 Charges pour les immeubles**

Le poste «charges pour les immeubles» comprend les coûts de propriétaires non transférables ainsi que les frais d'entretien.

## **2.14 Charges extraordinaires**

Les charges extraordinaires comprennent un dédommagement de partie provenant d'un ancien cas de prestations.

### **2.15 Autres produits**

Dans ce poste figure un montant d'impôt anticipé demandé ultérieurement en remboursement.

### **2.16 Produits extraordinaires**

Ce poste comprend les créances amorties d'années précédentes en provenance de prêts de copropriétaires.

## **3. Placements de la fortune**

Le Conseil de fondation a confirmé lors de sa réunion du 19 mars 2003 sa décision de garder une quote-part d'actions de 26 pour cent, et ceci malgré la baisse continue sur les marchés financiers. Ceci a permis de profiter de la bonne reprise du cours des actions au cours du second semestre de l'exercice. Avec une performance de 10,6 pour cent, nous avons ainsi dépassé le benchmark de 0,75 pour cent. Grâce au bénéfice réalisé, l'insuffisance de couverture a pu être réduite à 34,8 millions de francs suisses.

Les placements ont été effectués selon le règlement en vigueur sur les placements. Les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2 ont été respectées.

## **4. Opérations sur instruments dérivés**

Le volume contracté des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total des engagements pris, ainsi qu'au prix d'exercice pour l'acquisition de la valeur boursière sous-jacente. Le volume total contracté des instruments dérivés a été réalisé selon les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2.

## Caractéristiques et risques des options

### Droits et obligations

L'acheteur d'une option acquiert par règlement en espèces du prix de l'option (la prime) le droit mais non l'obligation d'acheter (achat ou call) ou de vendre (vente ou put) à l'émetteur de l'option, à une date donnée (date d'échéance) une certaine quantité (taille du contrat) d'un bien déterminé (valeur de base) à un prix déterminé (prix d'exercice).

En contrepartie de la prime qu'il touche, l'émetteur (le vendeur) d'une option s'engage à acheter (dans le cas d'un put) à l'acheteur de l'option la valeur de base au prix d'exercice.

### Engagements d'options

	Description	Expectatives/ Scénarios	Chances	Risques
Vente call sur actions/obligations	Vente conditionnelle	Bourse à évolution latérale / Peu de volatilité	Revenu supplémentaire (= prime)	Manque à gagner en cas de montée des cours
Vente put (+ placement à terme)	Achat conditionnel	Bourse à évolution latérale / Peu de volatilité	Revenu supplémentaire (= prime)	Prix coûtant plus élevé en cas de chute des cours
Achat call	Opération de couverture d'un futur achat	Montée des cours Forte volatilité	Prix coûtant moins élevé en cas de montée des cours	Perte de la prime
Achat put sur actions/obligations	Opération de couverture du portefeuille	Chute des cours Forte volatilité	Maintien de valeur en cas de chute des cours	Perte de la prime

Les différentes stratégies de base peuvent être combinées, ce qui permet souvent de réaliser des économies. Chaque stratégie peut par principe également être appliquée sans instruments dérivés (stratégie dynamique avec actions et obligations). L'avantage majeur des options et des Futures réside cependant dans le fait que l'objectif de placement est en général atteint plus rapidement, plus efficacement et à un coût moindre.

## Opérations sur instruments dérivés, situation au 31 décembre 2003

	Diminuant l'engagement	Augmentant l'engagement
1. Engagement en monnaies étrangères		
<b>Long Puts (droits de vente)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Etranger Monnaies étrangères (négociables)	45'350'000	
<b>Dérivés diminuant l'engagement en monnaies étrangères</b>	<b>45'350'000</b>	
Effet net des dérivés sur l'engagement en monnaies étrangères		-45'350'000
2. Engagement en actions et obligations		
<b>Long Puts (droits de vente)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions et indices (négociables)	5'200'000	
• Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
• Etranger Actions et indices	23'498'250	
<b>Dérivés diminuant l'engagement</b>	<b>28'698'250</b>	
<b>Short Puts</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)		5'360'000
• Etranger Actions (OTC)		1'638'674
• Etranger Actions (négociables)		964'062
<b>Dérivés augmentant l'engagement</b>		<b>7'962'736</b>
<b>Short Calls</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)	340'000	
• Suisse Actions (OTC)	2'050'000	
• Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
• Etranger Actions (négociables)	4'348'108	
<b>Vente de calls couverts</b>	<b>6'738'108</b>	
<b>Long Calls (droits d'achat)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)		460'000
• Etranger Actions (OTC)		1'174'913
<b>Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat</b>		<b>1'634'913</b>
<b>Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement</b>	<b>35'436'358</b>	<b>9'597'649</b>
Effet net des dérivés sur l'engagement en actions et obligations		-25'838'709
• dont en monnaies étrangères		-3'384'046



## Opérations sur instruments dérivés, situation au 31 décembre 2002

	Diminuant l'engagement	Augmentant l'engagement
1. Engagement en monnaies étrangères		
<b>Long Puts (droits de vente)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Etranger Monnaies étrangères (négociables)	26'260'000	
<b>Dérivés diminuant l'engagement en monnaies étrangères</b>	<b>26'260'000</b>	
Effet net des dérivés sur l'engagement en monnaies étrangères		-26'260'000
2. Engagement en actions et obligations		
<b>Long Puts (droits de vente)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions et indices (négociables)	0	
• Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
• Etranger Actions et indices	0	
<b>Dérivés diminuant l'engagement</b>	<b>0</b>	
<b>Short Puts</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)		0
• Suisse Actions (OTC)		1'238'000
• Etranger Actions (négociables)		143'649
<b>Dérivés augmentant l'engagement</b>		<b>1'381'649</b>
<b>Short Calls</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)	0	
• Suisse Actions (OTC)	2'760'000	
• Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
• Etranger Actions (négociables)	2'467'850	
<b>Vente de calls couverts</b>	<b>5'227'850</b>	
<b>Long Calls (droits d'achat)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
• Suisse Actions (négociables)		460'000
• Etranger Actions (négociables)		0
<b>Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat</b>		<b>460'000</b>
<b>Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement</b>	<b>5'227'850</b>	<b>1'841'649</b>
Effet net des dérivés sur l'engagement en actions et obligations		-3'386'201
• dont en monnaies étrangères		-2'324'201

### III. Informations actuarielles

#### 1. Effectif des assurés

	Effectif 31.12.2003	Effectif 31.12.2002
Argovie	620	588
Appenzell Rhodes-Extérieures	30	29
Bâle-campagne	196	164
Bâle-ville	1'125	1'081
Berne	1'569	1'464
Glaris	35	32
Grisons	198	183
Lucerne	400	377
Neuchâtel	115	109
Nidwald	19	14
Obwald	20	21
Schaffouse	74	68
Schwyz	61	62
Soleure	228	219
Saint-Gall	645	612
Thurgovie	206	205
Uri	17	19
Vaud	1'165	1'050
Valais	29	29
Zurich	5'364	5'278
Adhésions directes	613	589
Divers	131	121
<b>Assurés actifs (y compris les invalides partiels)</b>	<b>12'860</b>	<b>12'314</b>
Assurés percevant une rente vieillesse	24	24
Assurés percevant une rente d'invalidité (y compris les invalides partiels)	115	103
Rentes d'enfants d'invalides	79	70
Rentes pour conjoints	37	34
Rentes pour orphelins ou demi-orphelins	58	54
<b>Bénéficiaires de prestations</b>	<b>313</b>	<b>285</b>
<b>Comptes de libre passage</b>	<b>2'470</b>	<b>2'356</b>
<b>Total des dossiers d'assurés</b>	<b>15'643</b>	<b>14'955</b>

## 2. Indications quant au bilan actuariel

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a établi un bilan actuariel au 1er janvier 2004 sur les bases CFA/PRASA 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4 pour cent et le règlement de la fondation de prévoyance en vigueur depuis le 1er juillet 2003. Au moyen du bilan actuariel on peut vérifier si les obligations d'assurance de la fondation sont couvertes par sa fortune selon le bilan commercial. Au 1er janvier 2004, l'excédent du passif correspond à -3,3 pour cent des obligations de la Fondation de prévoyance ASMAC, ce qui représente une couverture de 96,7 pour cent. En conséquence, le Conseil de fondation a décidé de maintenir la rémunération du capital épargne vieillesse au taux minimum légal (soit 2,25 pour cent au 1er janvier 2004) jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne à nouveau 100 pour cent.

## 3. Représentation de la situation financière effective

Le Code des Obligations (CO) définit des prescriptions pour l'établissement du bilan et les évaluations pour la présentation des comptes (voir page 23, § 2.1). Le législateur exige que les obligations soient comptabilisées au bilan à leur valeur nominale et non à la valeur du jour. Lors des variations du marché du taux des capitaux, les obligations peuvent accuser un cours différent de leur valeur nominale. Cette divergence est représentée dans le tableau ci-après.

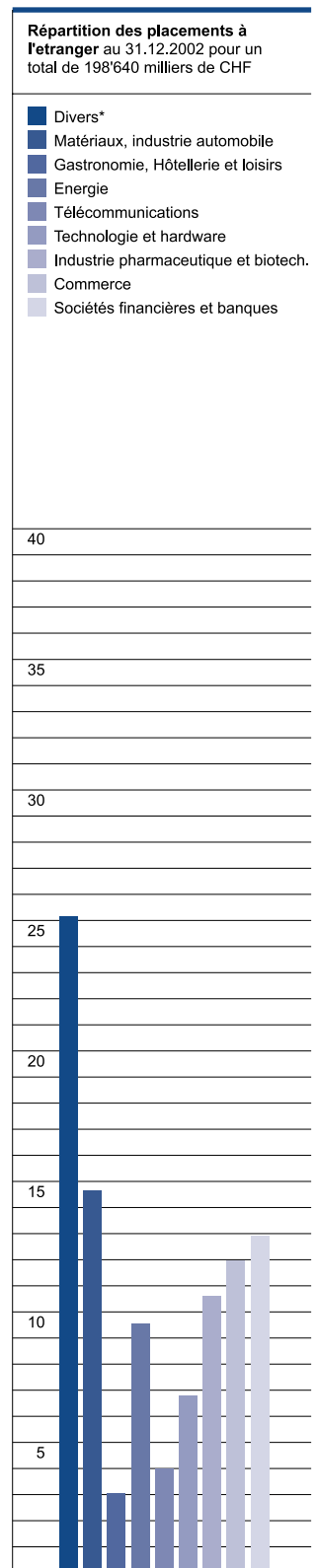
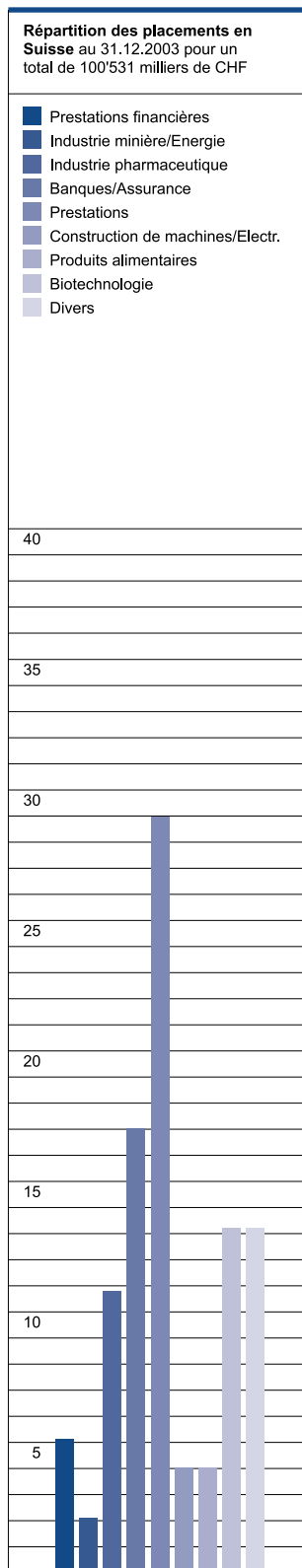
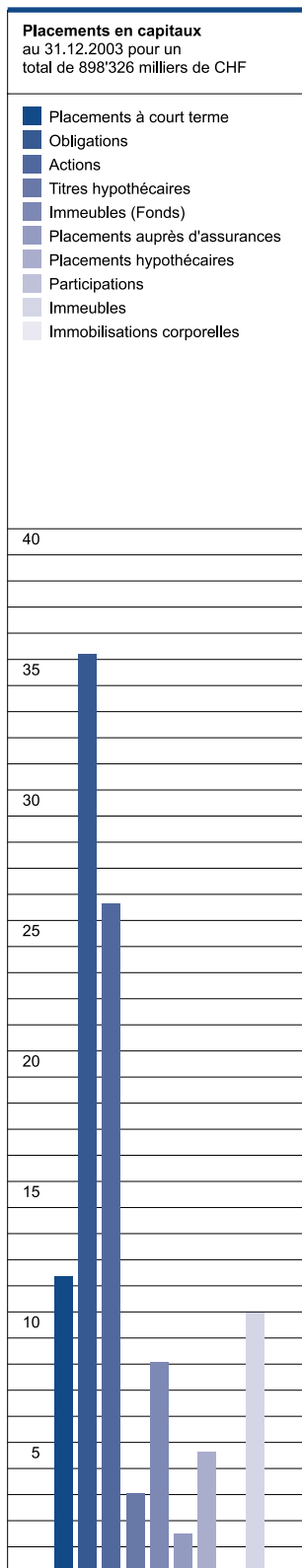
<b>Bilan en milliers de CHF</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur utilisée pour le calcul des fonds disponibles</b>	<b>Fonds disponibles 31.12.2003</b>	<b>Fonds disponibles 31.12.2002</b>
Capital disponible			-34'781	-108'246
Titres	662'211	658'887	-3'324	-642
Provisions				
• Fluctuations de valeurs sur les placements	4'205	0	4'205	650
• Fluctuations produits	0	0	0	0
• Autres provisions	100	100	0	0
• Provisions de prévoyance	7'150	7'150	0	0
• Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9'200	9'200	0	0
<b>Capital disponible, y compris les sécurités pour assurer la pérennité de la fondation</b>			<b>-33'900</b>	<b>-108'238</b>

Pour les titres, les valeurs utilisées pour le calcul des fonds disponibles se fondent sur les valeurs de cotation au jour d'échéance.

La différence de 3'324 milliers de francs suisses concernant les titres résulte du fait que pour les obligations, les valeurs de cotation se situent en dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de ce montant. L'année précédente, les valeurs de cotation des obligations se situaient également en dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de 642 milliers de francs suisses.

#### IV. Commentaires sur le bilan

	Valeur comptable 31.12.2003 en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2002 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.2003 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.2002 en milliers de CHF
<b>Placements à court terme</b>	<b>101'997</b>	<b>146'021</b>		
<b>Obligations</b>				
• Confédération, canton, assurances, banques	56'005	32'300	55'114	33'276
• Autres créanciers suisses en CHF	37'607	37'048	37'447	37'156
• Autres créanciers en monnaie étrangère	0	0	0	0
• Créanciers étrangers en CHF	62'760	16'750	60'175	15'205
• Créanciers étrangers en monnaie étrangère	159'419	125'273	159'876	123'601
<b>Actions</b>				
• Suisse	121'666	99'645	121'666	99'645
• Etranger	110'021	87'927	110'021	87'927
• Options	0	0	0	0
Titres hypothécaires	27'000	21'000	26'855	22'491
Immeubles (fonds)	72'733	61'352	72'733	61'352
Autres placements	0	0	0	0
Placements de capital auprès d'assurances	15'000	15'000	15'000	15'000
<b>Titres</b>	<b>662'211</b>	<b>496'295</b>	<b>658'887</b>	<b>495'653</b>
Hypothèques à taux fixe	31'231	37'696		
Hypothèques à taux variable de 1er rang	10'658	19'617		
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	1'026	1'648		
<b>Placements hypothécaires</b>	<b>42'915</b>	<b>58'961</b>		
<b>Participations (Actions et prêts)</b>	<b>1'444</b>	<b>0</b>		
Immeubles loués	73'417	67'883		
Copropriétés	5'494	6'015		
Terrains non bâtis	0	0		
Constructions en cours	10'778	8'061		
<b>Immeubles</b>	<b>89'689</b>	<b>81'959</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>93</b>	<b>128</b>		
<b>Placements à long terme</b>	<b>796'352</b>	<b>637'343</b>		
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>898'349</b>	<b>783'364</b>		



\* Placements dans des fonds et des instruments similaires, par exemple Sustainable Performance Group (placements dans des valeurs à caractère durable), ne pouvant être clairement affectés à une branche donnée.

## Liste des immeubles au 31 décembre 2003

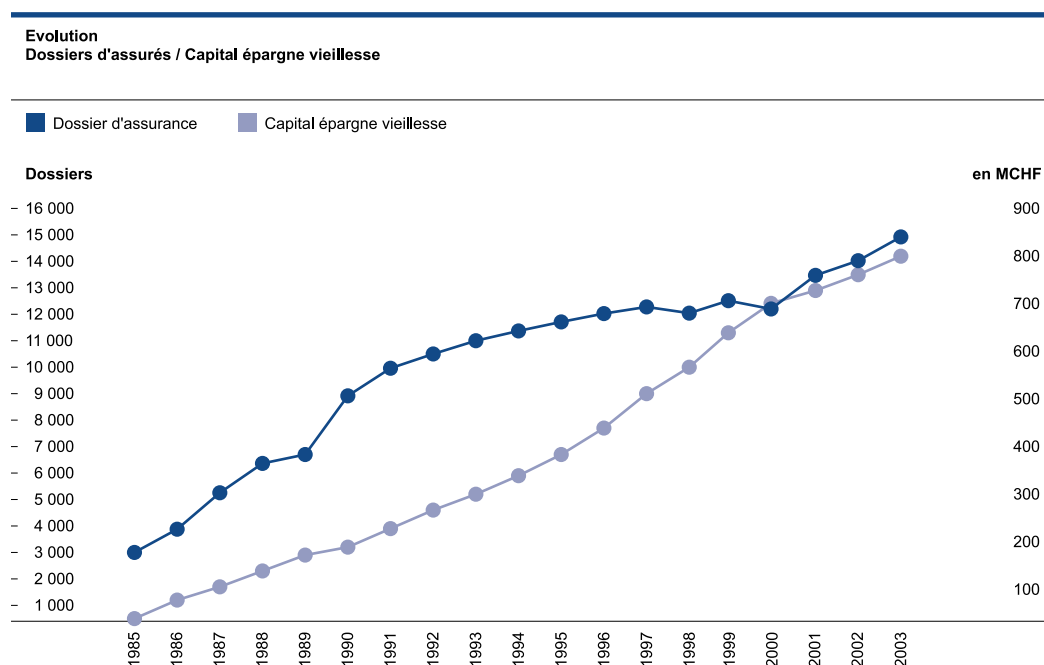
	Année de construction	Superficie du terrain en m <sup>2</sup>	Nombre d'immeubles					Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parking et de garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyer en milliers de CHF	Rendement en %	
			1 et 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
<b>Aarberg</b>																
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	3	6	6	5	3	20	22	42	5'410	4'200	325	6,01		
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	3	6	6	5	3	20	22	42	5'370	3'900	322	6,00		
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	3	4	5	7	3	19	22	41	5'470	4'302	327	5,98		
<b>Berne</b>																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6		4		10	2	5	17	2'150	1'648	130	6,05	
Kollerweg 32	1964	1'136	1		1	1		2	1	35	38	4'000	3'979	240	6,00	
<b>Burgdorf</b>																
Heimiswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	4	4	5	8	19	7	43	50	93	11'490	10'122	691	6,01	
<b>Gland</b>																
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	2		2	18		20	30	50	6'170	5'279	481	7,80		
<b>Ipsach</b>																
Schürlistrasse 24	2002	1)	1			2	2	4	4	8	1'600	1'317	95	5,94		
Schürlistrasse 34	2001	1)			3	6	3	12	16	28	4'030	3'000	242	6,00		
Schürlistrasse 36	2003	1)			2	6		8	10	18	3'000	2'625	181	6,03		
Schürlistrasse 38	2002	1)		1	3	1	3	8	8	16	3'000	2'575	180	6,00		
Schürlistrasse 40	2002	1)			2	6		8	8	16	3'000	3'170	181	6,03		
Schürlistrasse 42	2003	1)			2	6		8	10	18	3'000	2'501	180	6,00		
<b>Küngoldingen</b>																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1'811	2	2	4	6	2	14	18	32	4'440	3'921	267	6,01		
<b>Lyss</b>																
Hofstattweg 2	1985	1'701	1	3		8		11	20	31	2'877	3'657	193	6,71		
<b>Villmergen</b>																
Feldstrasse 7	2000	1'351	1		4	7	2	13	19	32	3'860	3'211	232	6,01		
Feldstrasse 11	2001	1'438	1		2	3	9	14	27	41	4'550	3'763	273	6,00		
			<b>28</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>54</b>	<b>105</b>	<b>37</b>	<b>234</b>	<b>3</b>	<b>326</b>	<b>563</b>	<b>73'417</b>	<b>63'170</b>	<b>4'540</b>	<b>6,18</b>

1) Superficie en m<sup>2</sup> non encore connue; parcellement définitif non encore effectué.

## V. Autres indications

	31.12.2003 en milliers de CHF	31.12.2002 en milliers de CHF
<b>Restriction de la propriété pour engagements propres</b>		
• immeubles	0	3'960
• collateralized Securities Lending	0	0
<b>Avoirs épargne vieillesse LPP</b>	<b>317'888</b>	<b>297'652</b>

## Données statistiques



### Liste des hôpitaux et institutions

affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC  
état au 1er janvier 2004

<b>Argovie</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
aarReha Schinznach, Schinznach Bad	153	281
Bezirksspital Brugg, Brugg	153	285
Dres. Meier & Paul, Radiologiezentrum Fricktal, Möhlin	50	828
Gesundheitszentrum Fricktal, Spital Laufenburg, Laufenburg	154	284
Gesundheitszentrum Fricktal, Spital Rheinfelden, Rheinfelden	154	284
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	153	276
Kantonsspital Baden AG, Baden	153	277
Klinik Barmelweid, Barmelweid	157	283
Klinik für Schlafmedizin AG, Zurzach	40	758
Klinik im Schachen, Aarau	40	299
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri	154	279
Kurzentrums Rheinfelden, Rheinfelden	40	772
Medizinisches Zentrum im Park, Schinznach-Bad	40	293
Pflegi Muri, Muri	154	292
Praxis Dr. Ch. Simonett, Frick	30	810
Praxis Dr. Lauffer, Mörigen	40	818
Praxis Dr. Pilgrim, Muri	50	719
Praxis Dr. Streit, Baden	40	698
Praxis Dr. Strub, Remetschwil	50	833
Praxis Dr. Wicki, Nussbaumen	40	616
Psychiatrische Klinik Königsfelden, Brugg	153	278
Regionalspital Leuggern, Leuggern	154	289
RehaClinic Zurzach, Zurzach	159	288
Rehaklinik Rheinfelden, Rheinfelden	154	286
Spital Menziken, Menziken	185	291
Spital Zofingen, Zofingen	154	280
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	189	294

<b>Appenzell Rhodes-Extérieures</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Praxis Dr. Kaufmann, Rehetobel	40	826
Spitalverbund AR, Kantonale Psychiatrische Klinik Herisau, Herisau	150	274
Spitalverbund AR, Kantonales Spital Heiden, Heiden	150	615
Spitalverbund AR, Kantonales Spital Herisau, Herisau	150	271



<b>Bâle-Campagne</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Ita Wegmann Klinik, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste Liestal, Liestal	190	263
Kantonsspital Bruderholz, Bruderholz	190	261
Kantonsspital Laufen, Laufen	190	266
Kantonsspital Liestal, Liestal	190	262
Praxis Dr. Thurthaler, Muttenz	40	807
Praxisklinik Rennbahn, Muttenz	40	265
Sonnenhof, Arlesheim	40	791
Swiss Migraine Trust Foundation, Bottmingen	30	843
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Reinach	30	835
Vista-Klinik, Binningen	40	456

<b>Bâle-Ville</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Adullam - Stiftung, Basel	40	834
Arbeitsgruppe Schweiz im 20. Jahrhundert, Basel	194	252
ARUD Basel, Basel	40	260
Bethesda-Spital Basel, Basel	148	255
Bürgerspital Basel, Basel	194	249
Crossklinik AG, Basel	40	783
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gemeindespital Riehen, Riehen	194	571
Gesundheitsplan HMO, Basel	171	506
Hoffmann-La Roche, Basel (Betriebsärzte/-innen)	40	258
Kantonsspital Basel, Basel	155	241
Kinder- und Jugendpsychiatrische Universitätsklinik und -Polyklinik, Basel	155	614
MEDGATE AG, Basel	194	722
Praxis Dr. Bruederlin, Basel	40	792
Psychiatrische Universitätsklinik Basel, Basel	155	244
REHAB Basel AG, Basel	194	510
Sanitätsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	155	243
Schmerzlinik Kirschgarten, Basel	30	802
Schweizerische Treuhandgesellschaft, Basel	30	421
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Stiftung Tumorbank, Riehen	30	847
Universität Basel, Basel	194	242
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	194	602
Wolff System AG, Basel	40	603

<b>Berne</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Akutspital Riggisberg, Riggisberg	117	198
Alters- und Pflegeheim Wattenwil, Wattenwil	40	842
ARUD Biel, Biel	109	185
Ärzte-Pool Brunnhof, Bern	30	775
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	109	659
Bezirksspital Belp, Belp	50	193
Bezirksspital Saanen, Saanen	40	199
Dianostik AG der Spitäler Frutigen / Meiringen / Interlaken, Unterseen	109	773
FMI AG, Bezirksspital Oberhasli, Meiringen	112	170
FMI AG, Spital Frutigen, Frutigen	109	194
FMI AG, Spital Interlaken, Unterseen	109	168
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
IKS Bern, Bern	40	203
Inselspital Bern, Bern	127	188
Kardiologische Praxis Dres. C.-A. Chételat und A. Hagmann, Bern	40	742
Klinik Beau-Site AG, Bern	113	171
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Linde, Biel	40	209
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Sonnenhof AG, Bern	109	177
Kollegium für Hausarztmedizin KHM, Bern	188	631
Lindenhofspital, Bern	40	702
MEDI 24, Bern	40	716
Praxis Bubenberg AG, Bern	30	819
Praxis Dr. Abbühl, Biglen	40	813
Praxis Dr. Christen, Thun	40	646
Praxis Dr. Fischer, Ostermundigen	40	484
Praxis Dr. Gross, Lenk	40	573
Praxis Dr. Leu, Studen	40	832
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705
Praxis Dr. Niklaus, Lenk	40	482
Praxis Dr. Schmid, Belp	50	838
Praxis Dr. Schmid-Messerli, Bern	40	766
Praxis Dr. Strupler, Grindelwald	50	700
Praxis Dr. Sutter, Worb	40	662
Praxis Dr. Vogt, Bern	40	744
Praxis Dr. von Ruette, Gümligen	40	845
Praxis Dr. Wyss, Langenthal	40	761
Privatklinik Reichenbach bei Meiringen, Meiringen	40	433
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189
Psychiatrische Klinik Bellelay, Bellelay	127	417
Psychiatrische Klinik Münsingen, Münsingen	127	417
Psychiatrische Universitätsklinik Bern, Bern	127	417
Regionales Spitalzentrum Aare-/Kiesental, Münsingen	118	176
Regionalspital Emmental, Standort Burgdorf, Burgdorf	109	169
Schönberg Gunten, Gunten am Thunersee	40	805
Spital Aarberg, Aarberg	109	192
Spital Thun-Simmental AG, Thun	109	167
Spitalzentrum Biel-Bienne, Biel	109	180
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166
Tiefenauspital, Bern	117	190

Universität Bern, Bern	127	417
Universität Bern, Drittkredite, Bern	127	417
Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525
Z.E.N., Biel	40	812
Zieglerspital, Bern	117	175

<b>Fribourg</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Fribourg	142	229
Hôpital de la Béroche, Saint-Aubin	40	586
Spital des Sensebezirks, Tafers	40	231

<b>Glaris</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Höhenklinik Braunwald, Braunwald	187	222
Kantonsspital Glarus, Glarus	135	221
Kinderarztpraxis Damman/Good, Mels	40	788
Praxis Dr. Dahler, Glarus	40	487
Praxis Dr. Smaadahl, Glarus	40	825
Praxis Dr. von Saal, Näfels	40	836
Praxis Dr. Weber, Mels	50	799

<b>Grisons</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Kreuzspital Chur, Chur	167	337
Ospidal d'Engiadina Bassa, Scuol	40	341
Ospidal Val Müstair, Müstair	50	657
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	40	809
Praxis Dr. Roethlisberger, Arosa	50	846
Praxis Dr. Zinsli, Chur	40	786
Rätisches Kantons- und Regionalspital, Chur	167	329
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338
Regionalspital Surselva, Ilanz	167	328
Rehabilitationszentrum Seewis, Seewis	40	760
Spital Davos, Davos-Platz	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336
Thurgauer Schaffhauser Höhenklinik, Davos	201	331
Zürcher Höhenklinik Davos, Davos Clavadel	100	335

<b>Lucerne</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
AAO AG, Sursee	40	437
Institut für medizinische Radiologie St. Anna, Luzern	30	753
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Sursee	129	213
Kantonales Spital Wolhusen, Wolhusen	129	214
Kantonsspital Luzern, Luzern	129	212
KSM Luzern, Luzern	40	797
Permanence Medical Center, Luzern	50	806
Praxis Dr. Eberli, Hochdorf	30	721
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Psychiatriezentrum Luzerner Landschaft, St. Urban	129	215
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216
Tierheim an der Ron, Root	50	605

<b>Neuchâtel</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
AIMS, Cernier	40	455
Hôpital de La Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds	176	389
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital du Locle, Le Locle	40	390
Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel	175	387

<b>Nidwald</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224
Praxis Dr. Sigg, Hergiswil	50	622

<b>Obwald</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223

<b>Schaffhouse</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Kantonsspital Schaffhausen, Schaffhausen	149	267
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270
Psychiatrische Klinik Breitenau, Schaffhausen	149	268

<b>Schwyz</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Aeskulap Klinik, Brunnen	50	801
Regionalspital Lachen, Lachen	134	219
Sozialpsychiatrischer Dienst, Goldau	139	645
Spital Schwyz, Schwyz	134	220
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste Schwyz, Goldau	139	767

<b>Soleure</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Bürgerspital Solothurn, Solothurn	143	234
Hypno Care, Oensingen	40	817
Kantonsspital Olten, Olten	143	233
Klinik Pallas AG, Olten	40	824
MRI Radiologisches Institut Rodiag, Olten	40	549
Praxis Dr. Rutar, Kriegstetten	40	815
Psychiatrische Dienste des Kantons Solothurn, Solothurn	143	236
Solothurner Höhenklinik, Allerheiligenberg	143	238
Spital Dornach, Dornach	143	235
Spital Grenchen, Grenchen	143	232

<b>Saint-Gall</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Bürgerspital St. Gallen, St. Gallen	162	319
Dres. F. Fust & W. Rudolph, Kirchberg	40	830
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen, St. Gallen	162	303
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil	162	310
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Kantonale Verwaltung St. Gallen, St. Gallen	162	508
Kantonales Spital Altstätten, Altstätten	162	308
Kantonales Spital Flawil, Flawil	162	306
Kantonales Spital Grabs, Grabs	162	305
Kantonales Spital Uznach, Uznach	162	304
Kantonales Spital Walenstadt, Walenstadt	162	311
Kantonales Spital Wattwil, Wattwil	162	313
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	162	302
Klinik Valens, Valens	163	312
Kollegium für Hausarztmedizin KOHAM, St. Gallen	188	678
Krebsliga St. Gallen - Appenzell, Abtwil	40	629
Orthopädie am Rosenberg, St. Gallen	30	839
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	198	317
Praxis Dr. Bachmann, Bad Ragaz	40	782
Praxis Dr. Benz, Staad	40	749
Praxis Dr. Otremba, St. Gallen	40	712
Rehabilitationsklinik Walenstadtberg, Knoblisbühl	162	318
Sonnenhof Kinder- und Jugendpsychiatrisches Zentrum, Ganterschwil	30	703
Spital Wil, Wil	162	316
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320
Tagesklinik Prof. Dr. Bangerter AG, Gossau	50	816
Verein David, St. Gallen	40	763

<b>Tessin</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Clinica Hildebrand, Brissago	40	394

<b>Thurgovie</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Humaine Klinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	40	504
Kantonale Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	165	324
Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	165	322
Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	165	323
Klinik Schloss Mammern, Mammern	40	524
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	40	831
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Haeusermann, Dussnang	40	829
Psychiatrische Klinik Littenheid, Littenheid	40	325
Thurgauer Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533

<b>Uri</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

<b>Vaud</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	170	530
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Chamblon	169	364
Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie, Lausanne	195	377
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital d'Aubonne, Morges	169	371
EHC-Hôpital de Gilly, Morges	169	374
EHC-Hôpital de Morges, Morges	169	360
Fondation CRS, Lausanne	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462
Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera - Site de Montreux, Montreux	169	358
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357
Institution de Lavigny, Lavigny	169	362
ISDE, Corcelles-sur-Chavornay	40	617
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
Praxis Dr. Zwahlen, Vallorbe	30	804
resHO réseau des soins Hospitaliers St. Loup Orbe La Vallée, Pompaples	169	368
Secteur psychiatrique Centre, Prilly	170	348
Secteur psychiatrique Nord, Yverdon	170	352
Secteur psychiatrique Ouest, Prangins	170	349
Université de Lausanne, Lausanne - Dorigny	195	343

<b>Valais</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Berner Klinik Montana, Montana - Vermala	199	383
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381
Oberwalliser Kreisspital, Brig	191	385
Policlinique de Verbier SA, Verbier	50	644
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

<b>Zoug</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
causa dermis (Cham) AG, Cham	30	820
Diakonieverband Ländli, Oberägeri	30	718
Praxis Dr. Illi, Hünenberg	50	800

<b>Zürich</b>	<b>Plan</b>	<b>Entreprise</b>
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523
ARUD Zürich, Zürich	50	165
Ärztegemeinschaft Anästhesiologie Klinik im Park, Zürich	200	840
Ärztegemeinschaft Hirslanden, Thalwil	200	756
Bezirksspital Affoltern, Affoltern am Albis	100	119
Bircher Klinik Susenberg, Zürich	40	569
Causa dermis clinic, Zürich	30	755
Diakoniewerk Neumünster, Zollikerberg	30	419
Drittmittel, Zürich	101	129
ETH, Zürich	40	442
Förderverein Rindergesundheitsdienst, Lindau	30	844
Forel-Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
Genes-4U AG, Zürich	30	837
Gesundheitsversorgung Zürcher Oberland - GZO, Wetzikon	100	125
Hinderer Holding AG, Oetwil am See	104	140
Hohenegg Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Meilen	100	118
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	102	731
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	102	84
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich, Zürich	102	90
Kinderspital Zürich, Zürich	100	120
Klinik am Zürichberg, Zürich	106	152
Klinik Hirslanden, Zürich	40	436
Krankenheim Bächli, Bassersdorf	30	422
Kreisspital Männedorf, Männedorf	100	122
Maternité Inselhof, Zürich	107	115
MediX Aerzte AG, Zürich	171	811
Nationalfonds, Zürich	101	735
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H. Heimgartner, Zürich	196	143
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H.-J. Hansen, Zürich	196	142
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. J. A. Robinson, Zürich	196	110
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. J. S. Siegel, Zürich	196	131
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Praxis Dr. Angele, Elgg	40	662
Praxis Dr. Bachmann, Zürich	30	778
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Bircher, Wetzikon	30	750
Praxis Dr. Haefner, Zürich	40	822
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671
Praxis Dr. Nussbaum, Kloten	40	654
Praxis Dr. Rösli, Winterthur	50	728
Praxis Dr. Rueger, Oberstammheim	30	808
Praxis Dr. Rumetsch, Oberstammheim	30	821
Praxis Dr. Scherrer, Wetzikon	50	803
Praxis Dr. Zangger, Uster	40	827
Psychiatriezentrum Hard, Embrach	102	88
Psychiatriezentrum Männedorf PZM AG, Männedorf	30	823
Psychiatrische Klinik, Rheinau	102	87
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86

REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Sanatorium Kilchberg, Kilchberg	103	139
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	186	500
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Sozialdepartement der Stadt Zürich, Zürich	107	148
Sozialökonomisches Seminar Prof. Dr. P. Zweifel, Zürich	196	144
Spital Bülach, Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Uster, Uster	100	116
Spital Zimmerberg, Horgen	100	112
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	100	114
Stadärztlicher Dienst, Zürich	107	147
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146
Stadtspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Treuhänderisch verwaltete Drittmittel (Universität Zürich)	101	841
Universität Zürich (Vorsorgeplan Universität Zürich), Zürich	101	734
Universität Zürich (Vorsorgeplan Variante Zürich), Zürich	30	418
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
Universitätsspital Zürich, Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
Wilhelm Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg	100	127
Zürcher Lighthouse, Zürich	40	621





PricewaterhouseCoopers AG  
Hallerstrasse 10  
Postfach  
3001 Bern  
Telefon 031 306 81 11  
Fax 031 306 81 15

Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil de Fondation de la  
Fondation de prévoyance ASMAC  
Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance ASMAC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.


Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Le découvert de la fondation s'élève à CHF 34'780'869.92. Des mesures en vue de résorber ce découvert (Art. 44 OPP 2) sont mentionnées en annexe.

PricewaterhouseCoopers SA

  
Hansjörg Sägesser

  
Thanh Tin Phan

Berne, 17 mai 2004

Annexe  
- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe)

